

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 avril 2021

Date d'affichage 20 avril 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210426-DEL_21_04_26_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-SIX AVRIL à Dix-sept heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Olivia JAMAIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

Excusés : M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Emmanuel BOIS, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Olivia JAMAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE MONSIEUR JEAN-CLAUDE GAY ET LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_09_03_31_54 en date du 31 mars 2009, relative à la convention signée entre la ville de La Ferté-Bernard et Monsieur Jean-Claude GAY,

Vu le rapport du Maire,

Il convient de renouveler cette convention pour une durée de 10 ans.

La commune s'engage à verser à Monsieur Jean-Claude GAY la somme unique et forfaitaire de 550 € pour l'entretien de la liaison douce décrite dans la convention.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe des éléments de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- Signer le renouvellement de la convention avec Monsieur Jean-Claude GAY (3 rue Saint Symphorien 72400 CHERREAU),

- Régler la somme de 550 € à Monsieur Jean-Claude GAY.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU